

Conditions météorologiques,  
préconisations par rapport aux produits

# Conditions sur le chantier

La technique de mise en œuvre pour l'aménagement avec des systèmes de plaques de plâtre, plaques de plâtre fibrées, carreaux de plâtre massif ainsi que les enduits à base de plâtre ou enduit chaux-ciment (salle d'eau) atteint aujourd'hui un très haut niveau. Les recommandations et remarques suivantes concernant l'étude du projet, la direction des travaux et l'exécution des travaux doivent être respectées. Cela permettra d'éviter des erreurs et d'assurer la clarté nécessaire concernant les conditions de base de la construction lors de la mise en œuvre.

## Conditions climatiques sur le chantier

### Phase de préparation

- Avant le début des travaux de plâtrerie, crépissage ou construction à sec en plâtre, l'enveloppe du bâtiment doit être étanche.
- Les crépis et chapes (sous-planchers) devraient – autant que possible – être posés et secs avant le montage des systèmes de construction à sec. Mais dans tous les cas, ils doivent être prêts avant le jointoyage.
- S'il est prévu de travailler le sol avec de l'asphalte coulé, les travaux de jointoiment ne devront être entrepris qu'une fois que la chape aura complètement refroidi.

- Pour les enduits, les températures ne doivent pas être inférieures à 5° degrés et supérieures à 30° degrés. Les sacs doivent être protégés des intempéries et peuvent être stockés jusqu'à 12 mois à partir de la date de fabrication. Les sacs entamés doivent être bien refermés et peuvent être utilisés dans les trois mois.

### Phase de mise en œuvre

- L'expérience a montré depuis longtemps que les meilleures conditions climatiques pour la mise en œuvre des systèmes de construction à sec en plâtre, des chapes sèches et planchers techniques se situent entre 40 % et 80 % d'humidité relative et à une température intérieure constante de +10 °C.

Les fonds qui reçoivent un revêtement à sec, ainsi que les plaques, carreaux ou panneaux qui reçoivent un enduit ou autre, doivent être propres, dépoussiérés et suffisamment absorbants.



Lorsque les travaux produisant de l'humidité sont achevés, une bonne aération des locaux doit être régulièrement assurée.

- Les constructions à sec, y compris leur enduisage, ne peuvent être exécutées que lorsque le processus de variation de dimensions des plaques, carreaux ou panneaux, dû à l'humidité, a cessé et que l'humidité relative de l'air est durablement stabilisée à 70 % au maximum pour une température de 20 °C. Cette humidité peut temporairement être plus élevée.
- Il faut éviter d'exposer les parements à un souffle d'air chaud direct.
- Il faut également éviter un séchage trop rapide lors de la mise en service d'installations climatiques ou de ventilation sans humidificateur ou avec l'utilisation de déshumidificateurs de chantier.
- Plaques de plâtre fibrées  $\leq 1,3$  % massique
- Panneaux de béton léger  $\leq 12,0$  % massique
- Plaques de plâtre armées d'un tissu  $\leq 0,8$  % massique
- Enduit plâtre sur béton au maximum  $\leq 3,0$  %

- Pendant l'application d'un enduit sur la surface de systèmes de construction à sec en plâtre, la température de la surface et celle de l'air doivent être de +10 °C au minimum.
- Les crépis et enduits ne doivent pas être exposés au gel pendant leur temps de séchage.
- Pendant la mise en œuvre de l'enduit ou du crépi de fond et de l'enduit ou du crépi de finition et en présence d'éventuelles couches de fond et autres couches (peintures), la température de la surface à revêtir et celle de l'air doivent être de +5 °C au minimum.

#### Phase de séchage

- Lorsque les travaux produisant de l'humidité sont achevés, une bonne aération des locaux doit être régulièrement assurée.
- Ne pas chauffer les locaux tout d'un coup et trop rapidement, pour éviter l'apparition de fissures dues aux tensions du matériel et à la ventilation. Cela s'applique en particulier aux travaux de construction réalisés en hiver.

#### Exigences relatives aux fonds

##### Fonds

Les fonds qui reçoivent un revêtement à sec, ainsi que les plaques, carreaux ou panneaux qui reçoivent un enduit ou autre, doivent être propres, dépoussiérés et suffisamment absorbants et résistants afin que les couches qui leur sont appliquées puissent l'être conformément aux exigences stipulées. Concernant le climat, les conditions générales suivantes doivent être remplies :

- Un chauffage trop élevé et une déshumidification trop rapide des locaux ne sont pas admis.
- Pour éviter toute fissuration, l'humidité relative de l'air ne doit jamais tomber trop rapidement au-dessous de 45 %.

##### Humidité résiduelle

La teneur en eau des plaques, carreaux ou panneaux doit être contrôlée immédiatement avant l'application d'un enduit ou autre. L'humidité résiduelle ne doit pas dépasser les valeurs indicatives suivantes :

- Plaques de plâtre  $\leq 0,8$  % massique
- Carreaux de plâtre  $\leq 2,0$  % massique

#### Obligations de l'entrepreneur

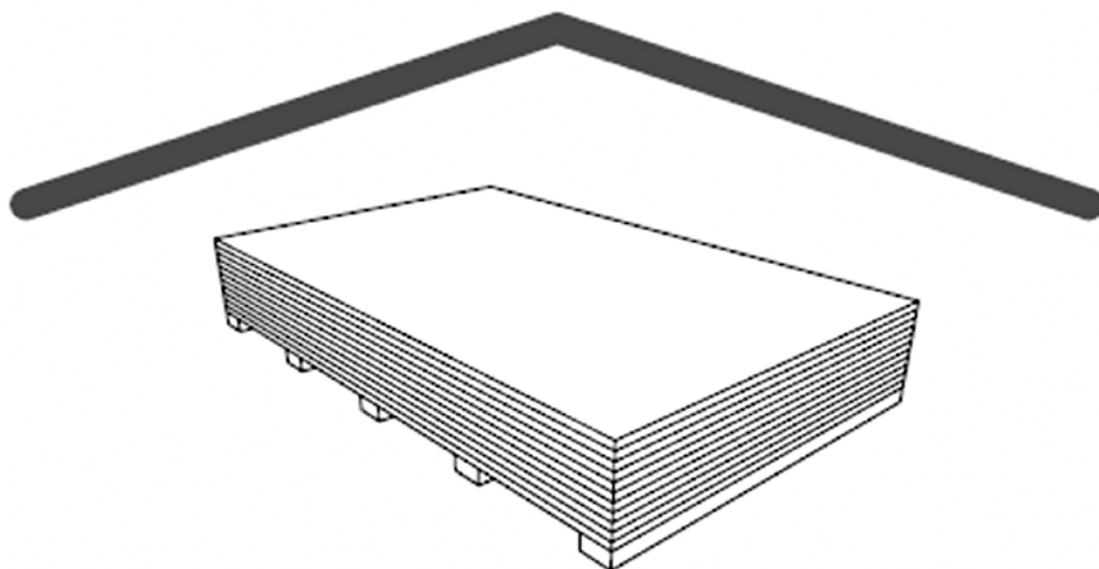
##### Contrôle et informations

L'entrepreneur a les obligations suivantes :

- contrôle du respect des tolérances dimensionnelles relatives au fond exécuté préalablement, par ex. contrôle des cotes théoriques, de la planéité, de la verticalité,
- contrôle du fond et des conditions climatiques ambiantes, afin de s'assurer qu'ils conviennent à l'exécution des travaux prévus (humidité, résistance, propreté etc.),
- indication, avant l'adjudication, du besoin de l'entrepreneur en locaux de dépôt verrouillables,
- remise d'une liste contenant les désignations exactes, les propriétés et les qualités des matériaux et produits utilisés,
- remise des instructions d'utilisation et de maintenance de l'ouvrage ou des parties d'ouvrage.

Ces instructions doivent être remises au maître d'ouvrage au moment de la réception de l'ouvrage.

## Un stockage à l'abri de l'humidité et des intempéries



### Stockage

Il est recommandé de toujours entreposer au sec les plaques, les colles et les matériaux de jointoyage, à l'intérieur des bâtiments. Avant de poser des plaques de plâtre devenues humides, il est nécessaire de les faire complètement sécher sur un support bien plat.

### Stockage et transport des plaques

#### Remarques préliminaires

En général, les plaques de plâtre, plaques de plâtre fibrées et carreaux de plâtre massif présentent des caractéristiques de qualité plus élevées que celles exigées par les normes techniques applicables. Le respect

des conditions suivantes permettra le maintien de la nature et de la qualité des produits afin de garantir un standard élevé dans la construction à sec.

#### Stockage des plaques

Les plaques de plâtre, plaques de plâtre fibrées et carreaux de plâtre massif doivent être entreposées sur un support plat (palette) ou sur des carrelets en bois disposés à intervalles réguliers de 350 mm au maximum.

Il faut s'assurer que le sol est apte à supporter le poids des plaques.

Les plaques de plâtre, plaques de plâtre fibrées et carreaux de plâtre massif et les accessoires doivent être protégés du soleil, de l'humidité et des intempéries..

Commission Plâtre



Il est recommandé de toujours entreposer au sec les plaques, les colles et les matériaux de jointoyage, à l'intérieur des bâtiments.



## En Plâtre

Le dictionnaire ou plutôt le moteur de recherche Google nous dirait : Matériau de construction aux propriétés isolantes et ignifuges fabriqué industriellement à partir de la matière première rocheuse qu'est le gypse.

Mais alors, pourquoi emplâtrer ? C'est au XVIII<sup>e</sup> siècle que Louis XIV se rendit compte des qualités ignifuges du plâtre. A la suite d'incendies dans plusieurs grandes cités européennes, il rendra le matériau obligatoire en tant qu'enduit de protection intérieure.

Ainsi, l'étymologie du terme emplâtrer signifie : appliquer grossièrement un enduit de plâtre dans un but de protection. Depuis lors, toutes les qualités du plâtre ont été reconnues, notamment dans des constructions d'Eglises et de Chapelles pourvues de décorations en stoff à couper le souffle et quasiment sans limites.

Au fil du temps, nous sommes donc passés du terme emplâtrer, à connotation péjorative, à la reconnaissance d'un matériau d'une grande finesse permettant entre autres la réalisation de décors majestueux, mais aussi d'usage plus courants de notre métier.

Le plâtre a su s'adapter à toutes les époques et à tous les styles !

Pascal Guidetti

(Sources Wikipedia)